



SCNC
2018

SCNC

SKILLS CANADA
NATIONAL COMPETITION

OCMT

OLYMPIADES CANADIENNES
DES MÉTIERS ET
DES TECHNOLOGIES


SkillsCompétences
Canada
Edmonton2018

DESCRIPTION DE CONCOURS / CONTEST DESCRIPTION

SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL WORKPLACE SAFETY

NIVEAUX SECONDAIRE /
SECONDARY



Table des matières

1. L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES.....	3
2. INTRODUCTION.....	3
3. DESCRIPTION DU CONCOURS	5
4. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE.....	8
5. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6. ÉVALUATION.....	9
7. RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS	10
8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
9. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL.....	11

1. L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES

Skills/Compétences Canada (SCC) travaille de concert avec Emploi et Développement social Canada à un projet de sensibilisation à l'importance des neuf compétences essentielles (CE) qui sont déterminantes pour réussir sur le marché du travail. Dans le cadre de cette initiative, les compétences essentielles à chaque métier et à chaque technologie ont été déterminées et incluses dans les descriptions de concours, les projets d'épreuve et les documents sur les projets. La prochaine étape du projet de sensibilisation est l'établissement d'un bulletin des CE pour les concurrents et les concurrentes aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Ce bulletin indique leur niveau de maîtrise actuel des CE selon leurs résultats aux Olympiades. Ainsi, les concurrents et les concurrentes sauront lesquelles des compétences essentielles à améliorer. Il est prévu de mettre pleinement en vigueur ce volet aux prochaines Olympiades canadiennes.

Voici les 9 compétences essentielles qui sont jugées les plus importantes sur le marché du travail :

¹Calcul, ²Communication orale, ³Travail d'équipe, ⁴Formation continue, ⁵Lecture, ⁶Rédaction, ⁷Capacité de raisonnement, ⁸Utilisation de documents, ⁹Compétences numériques.

Les compétences essentielles à votre domaine sont indiquées dans les sections 2.3 ou 3.2 de la Description de concours. Les trois principales compétences essentielles de votre domaine de compétition sont indiquées dans votre projet et dans tous les autres documents liés au projet.

2. INTRODUCTION

Le domaine de la santé et la sécurité au travail (SST) concerne la santé et la sécurité des travailleurs dans leur milieu de travail. Il s'agit de tenir compte de la relation qui existe entre les employés et leurs conditions de travail, leurs tâches, les matériaux et l'équipement utilisés et l'influence de ces éléments sur la santé et la sécurité dans le milieu de travail.

Un programme de santé et de sécurité au travail efficace comprend des activités qui aident à réduire ou à éliminer les risques de blessure et de maladie dans le milieu de travail. Le concours est basé sur trois (3) activités essentielles de SST : (1) détermination des dangers; (2) évaluation des risques liés aux dangers; (3) mise en place de mesures pour éliminer ou réduire les risques. Pendant deux jours, les concurrents et les concurrentes montreront leurs connaissances et leurs compétences en santé et sécurité au travail en les appliquant dans trois activités.

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

<http://skillscompetencescanada.com/fr/carrieres/emploi/securite-lieu-travail/>

2.2 But de l'épreuve

Évaluer la compréhension des principes relatifs à la SST et la capacité d'accomplir des tâches relatives à la SST :

- Déterminer les dangers présents dans un milieu de travail et recommander des mesures correctives
- Témoigner d'une compréhension de la maîtrise des dangers
- Communiquer efficacement de l'information sur la SST

2.3 Durée du concours

- Deux jours (début de chaque journée : 8 h 30; fin de chaque journée : 17 h)
- Trois activités à accomplir en deux jours

Séance d'orientation

- Distribution d'un horaire indiquant l'heure et la durée de chaque activité pendant les deux journées du concours à chaque concurrent ou concurrente. Les concurrents et les concurrentes devront respecter cet horaire et être présents à l'heure à chacune des trois activités.
- Explication de la manière dont les concurrents et les concurrentes se déplaceront en petits groupes d'une activité à l'autre.
- Examen du déroulement et de la notation ou de l'évaluation de chaque activité.

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

- Connaissance élémentaire des principes de santé et sécurité au travail.
- Capacité de repérer et d'évaluer les dangers dans un milieu de travail et de recommander des mesures correctives⁷.
- Capacité de repérer et de décrire des mesures de maîtrise des dangers⁷.
- Capacité de communiquer efficacement de l'information sur la SST².

Compétences essentielles : ²Communication orale, ⁷Capacité de raisonnement (résolution de problèmes, pensée critique)

3. DESCRIPTION DU CONCOURS

3.1 Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes y auront accès.

DOCUMENT	DATE D’AFFICHAGE SUR LE SITE WEB
Projet d’épreuve	Janvier 2018

3.2 Tâches que les concurrents et les concurrentes devront effectuer durant l’épreuve

3.2.1 Détermination des dangers⁷

(60 minutes consécutives – 48 % de la note)

La détermination, l’évaluation et la maîtrise des dangers dans le milieu de travail constituent un principe fondamental de la santé et sécurité au travail.

Dans l’activité de détermination des dangers, le concurrent ou la concurrente doit repérer des dangers dans un milieu de travail fictif (réunissant des dangers issus de divers types de milieux de travail) qui sera dévoilé au moment du concours.

Chaque concurrent ou concurrente inspectera le milieu de travail fictif à l’heure qui lui aura été indiquée.

Pour cette activité, le concurrent ou la concurrente devra :

- Identifier 12 danger;
- Consigner ses conclusions dans le formulaire d’évaluation des dangers⁸.

Les concurrentes et les concurrentes disposeront de 60 minutes consécutives pour accomplir cette activité.

Plus d’un concurrent et d’une concurrente seront présent dans le milieu de travail fictif en même temps pendant l’activité.

Les dangers présents dans le milieu de travail fictif sont des reproductions artificielles de vrais dangers existant dans des milieux de travail.

Un projet d’épreuve a été élaboré. Il contient des renseignements supplémentaires pour préparer l’activité.

3.2.2 Recherche des mesures de maîtrise des dangers

(3 heures consécutives – 32 % de la note)

Les professionnels de la santé et sécurité au travail observent les travailleurs à l'œuvre et repèrent les dangers présents dans leur milieu de travail dans le but d'aider à réduire ou à éliminer les risques de blessure ou de maladie.

Dans le cadre de cette activité, les concurrents et les concurrentes visiteront des aires de concours sélectionnées à l'avance en vue de repérer les mesures de maîtrise des dangers qui auront été mises en place.

Les concurrents et les concurrentes seront accompagnés par un juge et examineront quatre aires de concours sélectionnées par le Comité technique national (CTN). Ces aires de concours seront dévoilées pendant la séance d'orientation.

L'activité comprend deux volets :

1. Examiner les quatre aires de concours
2. Remplir les fiches de travail sur la maîtrise des dangers⁸

Les concurrents et les concurrentes examineront chaque aire de concours et recueilleront de l'information en vue de répondre par écrit aux questions de la fiche de travail sur les mesures de maîtrise des dangers.

Voici des exemples de sujets visés par les questions :

- Les risques liés au travail accompli dans une aire du concours;
- La nature des mesures de maîtrise des dangers observées (élimination ou substitution; mesure technique; mesure administrative ou utilisation d'équipement de protection individuelle);
- Une description de la mesure de maîtrise du danger (texte et diagrammes)^{5,8};
- Les défis liés à la mise en œuvre des mesures.

Les concurrents et les concurrentes disposeront de trois heures (180 minutes) pour accomplir cette activité. Chaque groupe de concurrents et de concurrentes sera accompagné par un membre du CTN. Chaque concurrent ou concurrente devra toutefois accomplir l'activité d'une manière individuelle.

Pour recueillir de l'information sur la maîtrise des dangers, les concurrents et les concurrentes devront utiliser leur sens de l'observation et poser des questions. Ils devront toutefois tenir compte du fait que des épreuves sont en cours et veiller à ne pas distraire les concurrents et les concurrentes à l'œuvre.

Un projet d'épreuve a été élaboré. Il contient des renseignements supplémentaires pour préparer l'activité.

3.2.3 Recherche et présentation sur la santé et sécurité au travail²

(4 heures – 32 % de la note)

Dans le cadre de cette activité, chaque concurrent ou concurrente se verra attribué **un danger présent dans le milieu de travail fictif**, qui aura été choisi par tirage au sort. Le concurrent ou la concurrente devra **préparer** une courte discussion sur la sécurité au moyen du modèle fourni, **préparer** une présentation orale de cinq minutes sur la courte discussion sur la sécurité et présenter cette courte discussion à un groupe de juges. Dans le cadre de la présentation, le concurrent ou la concurrente jouera le rôle d'un superviseur ou d'un professionnel de la SST qui dirige une courte discussion sur la sécurité avec un groupe d'employés, en l'occurrence les juges. Les ordinateurs portatifs et les tablettes seront utilisés seulement pour la recherche de renseignements et la préparation de la courte discussion sur la sécurité.

Cette activité comprend deux volets :

1. 2,5 heures (150 minutes consécutives) pour le tirage au sort du danger, la recherche et la préparation de la courte discussion sur la sécurité;
2. 1,5 heure pour la présentation de la courte discussion sur la sécurité.

Chaque concurrent ou concurrente disposera de temps pour préparer sa présentation.

L'activité nécessite l'utilisation d'appareils électroniques – le concurrent ou la concurrente utilisera sa propre tablette ou son propre ordinateur portable pour faire la recherche et préparer la courte discussion sur la sécurité.

Chaque concurrent ou concurrente recevra le modèle d'une courte discussion sur la sécurité au moment de l'activité.

Chaque concurrent ou concurrente recevra un texte imprimé et électronique indiquant le danger tiré au sort au moment de l'activité. Les dangers seront déterminés à l'avance par le CTN.

Un projet d'épreuve a été rédigé. Il contient des renseignements supplémentaires pour préparer l'activité.

Présentation²

- L'ordre des présentations sera déterminé par tirage au sort au moment des présentations;
- L'évaluation de la présentation portera sur l'organisation et la communication des principaux points de la courte discussion sur la sécurité. Le contenu et l'élocution seront également notés.

Compétences essentielles – ²Communication orale, ⁶Rédaction, ⁷Capacité de raisonnement (planification et organisation du travail, résolution de problèmes, pensée critique), ⁸Utilisation de documents

4. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada :

- Équipement de protection individuelle nécessaire au concours, sauf les chaussures
- Presse-papiers et stylos
- Équipement pour la recherche sur place par ex., accès câblé à Internet
- Imprimante
- Appareil-photo
- Cahiers de réponses
- Modèle – courte discussion sur la sécurité

4.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes :

- Les concurrents et les concurrentes doivent apporter leur propre appareil et un logiciel de son choix pour le deuxième jour du concours. Ainsi, ils travailleront avec du matériel qui leur est familier.
- Les concurrents et les concurrentes qui utiliseront un ordinateur portable ou de bureau emprunté à l'école (plutôt que le leur) devront veiller à ce que l'appareil soit « déverrouillé » afin que des documents et éventuellement des logiciels puissent être sauvegardés ou installés sur le disque dur et qu'une assistance technologique puisse être fournie sur place. Cela pourrait nécessiter un accès aux paramètres CMOS.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire (fournie par les concurrents et les concurrentes) :

- Pantalon long recouvrant les chevilles
- Chemisier fourni par leur province ou territoire
- Chaussures à bout fermé (recherche et présentation sur la SST)
- Chaussures ou bottes de sécurité homologuées CSA (classe 1) pour la détermination des dangers et la recherche des mesures de maîtrise des dangers

5. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

5.1 Atelier sur la sécurité

À leur arrivée dans l'aire du concours, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. On s'attend à ce qu'ils travaillent d'une manière sécuritaire et qu'ils gardent l'aire de travail exempte de dangers pendant le concours. On pourrait demander à tout concurrent ou toute concurrente qui enfreindra une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement de participer à un deuxième atelier, ce qui n'aura aucune incidence sur le temps qu'il ou elle aura pour réaliser l'épreuve.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) que doivent apporter les concurrents et les concurrentes :

- Chaussures ou bottes de sécurité homologuées CSA (classe 1)

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle obligatoires que fournira Skills/Compétences Canada :

- Casque de sécurité
- Lunettes de sécurité
- Veste de sécurité
- Protection de l'ouïe

6. ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS	/100
Détermination des dangers	48
Recherche des mesures de maîtrise des dangers	32
Recherche et présentation sur la SST	20
Pénalité de retard	(-5)

7. RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils peuvent toutefois fournir des précisions et clarifier certains éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS
Pénalité de retard	<p>Les concurrents et les concurrentes doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assister aux séances d'orientation du jour 1 et du jour 2; • Être à l'heure à chaque activité (détermination des dangers / recherche des mesures de maîtrise des dangers / recherche et présentation sur la SST) • Assister à la clôture du concours
Clés USB	<ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'apporter une clé USB ou tout autre support de mémoire numérique.
Appareil-photo personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'apporter leur propre appareil-photo. Seul celui fourni par le Comité technique national (CTN) est permis.
Infrastructure - équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'apporter un modèle.
Appareils mobiles personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'apporter un appareil mobile personnel, sauf pour écouter de la musique avec un casque d'écoute ou des écouteurs-boutons pendant le volet de la recherche sur la SST de l'activité Recherche et présentation sur la SST.

8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Interprétation consécutive

Si des services d'interprétation consécutive seront nécessaires sur place, les bureaux provinciaux ou territoriaux doivent en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ces services ne sera pas garantie.

8.2 Procédure de bris d'égalité de notes

En cas d'égalité, le Comité technique national utilisera la procédure suivante pour déterminer le résultat final : 1) La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour la détermination des dangers sera déclarée gagnante. 2) Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour la recherche des mesures de maîtrise des dangers sera déclarée gagnante. 3) Si l'égalité persiste pour une troisième fois, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour la recherche et la présentation sur la SST sera déclarée gagnante. La décision finale en matière de bris d'égalité de notes revient au Comité technique national.

8.3 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été distribué aux concurrents et aux concurrentes avant le concours, le CTN peut modifier jusqu'à 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

8.4 Règlements des concours

Se reporter aux [Règlements des concours](#) des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

9. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

Organisme membre	Nom
Alberta	Craig Skelly
Nouveau-Brunswick	Paul Landry
Terre-Neuve-et-Labrador (présidence)	Jennifer Wilson
Nouvelle-Écosse	Eric LeFort
Nunavut	Paul Carolan
Ontario - Président adjointe	Mary Wilson
Île-du-Prince-Édouard	Rebecca McQuaid
Saskatchewan	Brad Compton
Yukon	Natalie Thivierge

Pour toute question au sujet du concours, veuillez faire parvenir un courriel à Marilou Leduc, au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada, à mariloul@skillscanada.com.